
Argent de poche en maison de retraite

Posté par dede - 16-12-2008 à 08:48

Bonjour

Y'a t il un montant minimal obligatoire pour l'argent de poche en maison de retraite? Le directeur m'a dit de donner quelques euros, et que ca ferait l'affaire... Je trouve cela assez étrange ! A quoi sert l'argent de poche lorsqu'une personne est en maison de retraite, et quel est le montant qu'il faut laisser ? André

=====

Re:Argent de poche en maison de retraite

Posté par Maison de retraite - 19-12-2008 à 11:43

Bonjour ,

Non il n'y à pas de minimum légal à laisser à une personne âgée en maison de retraite. L'argent de poche, suivant les maisons de retraite peut servir à payer plusieurs frais "annexes", alors que d'autre maisons de retraite répercutent ces frais annexes sur la facture mensuelle de la maison de retraite.

Exemples de frais annexes : coiffure, pédicure, envoi de courrier, certaines sorties payantes.

Donc le montant minimum pour l'argent de poche, est le montant qui laissera une certaine autonomie à la personne âgées dans la maison de retraite.

Il ne faut cependant pas laisser trop d'argent, car certaines personnes âgées ont du mal à évaluer leurs dépenses, surtout avec l'arrivée de l'euro, et pour éviter tout risque de vol.

Bonne journée

=====

Re:Argent de poche en maison de retraite

Posté par dede - 22-12-2008 à 11:51

Merci de votre réponse. Je lui laisse 40 euros et j'ai dit au directeur de la maison de retraite de m'appeler s'il y avait besoin de sous supplémentaires. André

=====